



Union  
syndicale  
**Solidaires**

## Vos éluES SUD éducation au CSA vous informent

---

**SUD éducation 13** - 29 Boulevard Longchamp 13001 - Marseille  
mail - sudeduc13@sudeducation.org  
Tél - 04 91 91 99 78



**@sudeducation13**

### CR du Groupe de travail sur la répartition des Moyens administratifs EPLE 2nd degré

Le jeudi 26 janvier 2023 s'est tenue le Groupe de travail dit SRE ( Système de répartition des emplois) ADF.

*Kesako SRE ADF ?*

Il s'agit du 2nd groupe de travail 2023-2023 entre l'administration et les représentantES des syndicats pour discuter de la mise en place dans notre académie de la dotation de 1222.5 ETP de personnel administratif. Ce SRE système informatique attribue des points de charge fixe variable, spécifique à chaque établissement du 2<sup>nd</sup> degré.

*Quels critères sont discutés en GT pour être pris en compte dans ce calcul ?* Nombre d'élèves, de demi pensionnaire, éducation prioritaire, agence comptable, établissement mutualisateur, cuisine centrale, Ulis, SEGPA, etc.

*Que retenir de ce GT auquel SUD éducation 04, 05, 84, 13 participait pour la première fois ?*

Peu de surprises, mais il faut le répéter encore et encore au vu des conséquences humaines sur le terrain pour les personnels.

- Les représentantES de l'administration posent comme préalable à l'échange que l'académie est sous dotée d'au moins 50 à 80 postes voir plus (dixit).
- Cette réunion a pour objectif de gérer cette pénurie donc répartir le mieux possible (ou de la manière la moins pire) les moyens.
- Tous les représentantES syndicaux-ales insistent sur les conditions de travail fortement dégradées des personnels administratifs notamment dans les collèges de taille moyenne. Personnels pressurés, épuisés, etc.
- Le déploiement d'OPALE dans les agences comptables va alourdir le travail des personnels dans les prochaines années dans le cadre de la nécessaire formation et adaptation à ce nouvel outil.

### Débats et échanges entre syndicats

Plusieurs syndicats ont demandé à pondérer le point de charge REP car ces établissements seraient mieux dotés depuis longtemps (je cite) pour répartir les moyens sur les lycées à filières internationales (décision du GT de novembre), ou encore sur les agences comptables et ou les établissements de taille moyenne hors éduc prioritaire. SUD éducation est intervenue pour souligner l'importance pour ces établissements de garder leurs moyens autant que pour les autres d'avoir les outils pour assurer leurs missions.

L'idée est simple : mettre en suspens les établissements REP quelques temps en attendant. » Gestion de misère dans un pays où l'éducation nationale est une priorité du gouvernement. Il nous le répète si souvent dans les médias.

Au terme de ce GT un nouveau calcul (avec une pondération REP et un point de charge demi-pension) sera transmis aux syndicats en amont du GT de mars

**De vrais messages sont à retenir**

- L'administration nous informe que les établissements sous-dotés ne réclament pas de moyens à l'administration et ne font pas remonter de difficultés quand à la gestion des missions demandées. (A vos claviers et vos pancartes !)
- Les personnels sont pressurés, mais le rectorat n'a connaissance que de certains cas isolés de souffrance au travail.
- Les personnels administratifs sont isolés sur les lieux de travail et souffrent seuls et en silence.

Ils doivent s'emparer des outils existants pour identifier les processus de surcharge et s'organiser pour améliorer leurs conditions de travail.